

NOTE EXPLICATIVE SUR UNE PROPOSITION DE MÉTHODOLOGIE POUR L'ALLOCATION DES POSSIBILITÉS DE PÊCHE POUR LE THON OBÈSE

(Document de travail présenté par l'Union européenne)

Introduction

En vue de la prochaine réunion annuelle de l'ICCAT, l'Union européenne a produit une méthodologie et un tableau de simulation d'allocation (voir annexe) pour la nouvelle distribution des possibilités de pêche pour le stock de thon obèse. La méthode décrite ci-après vise à « récupérer », en plusieurs étapes, des possibilités de pêche à mettre dans un pot commun pour une redistribution en faveur des États côtiers en développement.

Tout d'abord, les discussions sur une nouvelle allocation seraient grandement facilitées et les chances de parvenir à un résultat acceptable lors de la réunion annuelle de 2022 seraient accrues si les délibérations étaient plus structurées. Nous proposons donc d'examiner une méthodologie et un tableau de simulation d'allocation qui l'accompagne, afin d'intégrer la plupart des CPC dans le tableau d'allocation et de répondre ainsi à une préoccupation de longue date, à savoir l'évolution vers un système qui permettrait une mise en œuvre adéquate des limites de capture établies. La méthodologie cherche en outre à aborder la distribution du TAC d'une manière juste et plus équitable, en prenant plusieurs mesures pour parvenir à un chiffre final. Ces étapes sont basées sur plusieurs facteurs, y compris mais non limité à :

- Les captures historiques ;
- Les niveaux de revenus (classification de la Banque mondiale)¹ ;
- Taux d'utilisation des possibilités de pêche existantes, et
- États pratiquant la pêche côtière par rapport aux États pratiquant la pêche hauturière.

Deuxièmement, en plus du quota de péréquation que nous avons repris de la proposition de la COMHAFAT, nous avons ajouté un quota spécifique pour les navires artisanaux. Cette disposition concerne toutes les CPC et vise à traiter le cas des pêcheurs côtiers artisanaux, de subsistance et à petite échelle, ainsi que les besoins des communautés de pêcheurs côtiers.

Troisièmement, nous demandons que les CPC analysent en premier lieu le tableau de simulation d'allocation en se concentrant sur la méthodologie. En termes de chiffres, bien sûr, rien n'est convenu tant qu'un accord n'aura pas été atteint et les chiffres sont susceptibles de changer au cours des négociations.

Enfin, il est important de noter que nous avons basé notre méthodologie et notre tableau de simulation des allocations sur un scénario de TAC de 75.000 t, ce qui facilitera grandement le mécanisme de distribution, en particulier aux États côtiers en développement. Tout montant inférieur à cette valeur entraverait considérablement ce processus d'allocation. Même avec une perspective prudente, l'UE estime qu'il est scientifiquement fondé d'augmenter le TAC à 75.000 t, ce qui, selon le rapport du SCRS de 2021, maintiendrait la probabilité que le stock reste dans le quadrant vert du diagramme de Kobe avec une probabilité de plus de 64% jusqu'en 2034, mais aussi, et surtout, avec une probabilité de plus de 70% au cours des six prochaines années. Parallèlement au développement en cours de l'évaluation de la stratégie de gestion multi-stocks pour les thonidés tropicaux, le SCRS disposera de tous les éléments scientifiques, y compris les indicateurs de tendances, pour avertir la Commission en cas d'évolution indésirable du stock et programmer, le cas échéant, une évaluation actualisée du stock en 2025.

¹ <https://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/the-world-by-income-and-region.html>

Méthodologie pour l'allocation des possibilités de pêche du thon obèse

Étape n° 1 : Établissement de la base de référence et de la consommation historique

- Pour les CPC ayant des limites de capture (tableau d'allocation de la Rec. 16-01 de l'ICCAT), leur part de quota est fixée conformément à l'allocation donnée, tandis que pour toutes les autres CPC, l'allocation de quota est fixée au niveau des captures de 2020 afin d'établir une base de référence.

Étape n° 2 : Premier ajustement

- Le premier ajustement est effectué en ramenant le quota de base déterminé à l'étape n°1 au niveau de la consommation moyenne au cours de la période 2015-2020. Dans les cas où les captures moyennes sont supérieures ou inférieures au niveau de référence fixé à l'étape 1, deux situations peuvent s'appliquer :
 - pour les CPC ayant une limite de capture fixée dans la Rec. 16-01, l'ajustement est effectué en ramenant le quota à un pourcentage qui tient compte du dépassement ou de l'absence de dépassement du quota ;
 - pour les CPC sans limites de capture conformément à la Rec. 16-01, leur part de quota est ajustée aux « limites/points de déclenchement » indiqués à l'article 4 (a) et (b) de la Rec. 16-01 si ceux-ci sont dépassés ;
- Les montants récupérés sont mis dans un pot commun pour être redistribués.

Étape n° 3 : Nations de pêche en eaux lointaines (« DWFN », selon les sigles anglais)

- Ajustement à la baisse de 1 % (-1 %) pour les DWFN de grands pêcheurs (allocation de quotas supérieure à 5 % au total) afin de les distinguer des États côtiers ;
- Les montants récupérés sont mis dans un pot commun pour être redistribués.

Étape n°4 : Des grands aux petits pêcheurs

- Ajustement à la baisse des grands pêcheurs (quota supérieur à 5 %) vers les petits pêcheurs, sauf pour les pays à revenu élevé ; 2 % dans le cas des pays à revenu élevé et 0,7 % dans le cas des pays à revenu moyen inférieur ;
- Les montants récupérés sont mis dans un pot commun pour être redistribués.

Étape n°5 : Redistribution aux États côtiers en développement et quota de péréquation

- Un ajustement initial pour les CPC côtières qui se retrouvent avec une diminution supérieure à 30 % par rapport aux captures de 2020 (captures disponibles les plus récentes) ;
- Premièrement, le montant récupéré dans le pot commun est redistribué à toute CPC ayant un historique de capture, et jusqu'à 0,7% ;
- Deuxièmement, le montant récupéré dans le pot commun est redistribué aux États côtiers en développement, en priorité aux pays à revenu moyen inférieur et aux pays à faible revenu et, si possible, en laissant un quota de péréquation de 5 % ;
- Un quota artisanal de 5 % est également ajouté.

TABLEAU D'ALLOCATION DES OPPORTUNITÉS DE PÊCHE POUR LE THON OBÈSE

(Trois CPC sont incluses : EL Salvador, Corée, Philippines) (Le Ghana est inclus n'étant pas LMI)

Paramètres ouverts en **ROUGE** :
PHASE 1 : Pas de variables ouvertes;
PHASE 2 : Variable: **Période temporelle** pour définir la consommation moyenne;
PHASE 3 : Deux variables: **Niveau de quota min** et **niveau d'ajustement** ;
PHASE 4 : **Niveau de quota minimum** ; **ajustement** pour chaque catégorie ;
PHASE 5 : Tout d'abord, recalibrer CPC CS à un minimum de réduction de 30% par rapport aux captures de 2020. POT COMMUN 1 - % **minimum** pour les CPC avec un historique (de 525 t) ; POT COMMUN 2 - allocation équivalente pour tous les CS avec **une allocation < 5% et LMI ou LIC**.

Phase 1 - Etablissement d'une base de référence pour la clef d'allocation	Phase 2 - Ajustement de la clef résultant de la phase 1 (clef 1) par rapport à la capture maximum en 2015 et 2020				Phase 3 - Redistribution des DWFN vers les États côtiers		Phase 4		Phase 5 - Redistribution du pot commun				
	Si capture moyenne<=allocation ; clef 2= % quota moy.*% catcg moy.				Si DWFN et clef allocation < 5,00%	5,00%	Si allocation de quota > 5%	5%	Minimum	1er pot commun	2ème pot commun	Niveau de TAC	
	capture moyenne>quota ; clef2=quota								0,007	14%	4%		
	Si Rec06-01(3)>0 alors Clef= Rec 16-01				Année de référence pour les captures : Moyenne (15-20) Max (2015-2020) Année?	HIC	-0,02	10 558	2 777				
Clef pour autres =capture en 2020				Colonne nr (Quota 2022&2023)	29	30	29	Ajustement État non-côtier	-1%	UMI	-0,007		Nr bénéf.
Brésil = capture de 2013													

CPC				Etablissement de la base de référence				Clef 1	Évaluation de la consommation historique				Clef 2	DWFN?	Clef 3	Création d'un pot commun	Clef 4	Allocation du pot commun			Clef 5	75000
Nom du pavillon	Catégorie**	État côtier (CS)/DWFN	Niveau de revenus WB*	Rec. 16-01	Plafonds établis par Rec. 16-01	Capture de référence	Capture de référence Rec. + Captures 2020.	Pourcentage d'allocation de captures (clef d'allocation)	Consommation moyenne (2015-2020)	Pourcentage de consommation moyenne (2015-2020)	Sous-utilisation ou sur-utilisation de FO	Pourcentage après ajustement de la phase 1 pour l'allocation > x%	Phase 2 (ajustement en raison de statut DWFN)	Pourcentage après ajustement de la phase 2	Phase 3 (ajustement des grands aux petits pêcheurs, sauf les HIC)	Pourcentage après ajustement de la phase 3	Calibrer les CPC CS avec une réduction de plus de 30% par rapport aux captures de 2020	Établir un minimum parmi les CPC	Bénéficiaire pot commun 2?	Pourcentage après allocation du pot commun	Simulation du TAC de l'UE (en rouge lorsque le chiffre est inférieur à celui de la proposition du COMHAFAT)	
Taipei chinois	A	DWFN	HIC	11 679,00	11 679,00	9 226,00	11 679,00	15,63%	12259,5	104,97%	-581	14,85%	-1,00%	13,9%	-2,0%	11,85%	0,1185	0,1185	FAUX	11,85%	8 890	
UE	A	CS	HIC	16 989,00	16 989,00	11 172,73	16 989,00	22,74%	16365,3	96,33%	624	21,90%	0,00%	21,9%	-2,0%	19,90%	0,1990	0,1990	FAUX	19,90%	14 926	
Japon	A	DWFN	HIC	17 696,00	17 696,00	9 595,78	17 696,00	23,68%	10388,2	58,70%	7 308	13,90%	-1,00%	12,9%	-2,0%	10,90%	0,1090	0,1090	FAUX	10,90%	8 177	
Brésil	B	CS	UMI	3 500,00	3 500,00	6 283,92	3 623,47	4,85%	6716,2	185,35%	-3 093	4,85%	0,00%	4,85%	0,00%	4,85%	0,0586	0,0586	VRAI	6,03%	4 525	
Chine	B	DWFN	UMI	5 376,00	5 376,00	3 613,58	5 376,00	7,19%	5077,3	94,44%	299	6,79%	-1,00%	5,8%	-0,7%	5,09%	0,0509	0,0509	FAUX	5,09%	3 821	
Ghana	B	CS	LMI	4 250,00	4 250,00	2 932,50	4 250,00	5,69%	4536,7	106,75%	-287	5,30%	0,00%	5,3%	0,0%	5,30%	0,0530	0,0530	FAUX	5,30%	3 978	
Belize	C	CS	LMI	3 500,00	3 500,00	991,42	991,42	1,33%	1839,3	185,52%	-848	1,33%	0,00%	1,3%	0,0%	1,33%	0,0133	0,0133	VRAI	1,50%	1 121	
Cabo Verde	C	CS	LMI	3 500,00	3 500,00	576,14	576,14	0,77%	1404,1	243,70%	-828	0,77%	0,00%	0,8%	0,0%	0,77%	0,0077	0,0077	VRAI	0,94%	705	
Curaçao	C	CS	HIC	3 500,00	3 500,00	1 519,16	1 519,16	2,03%	2808,6	184,88%	-1 289	2,03%	0,00%	2,0%	0,0%	2,03%	0,0203	0,0203	FAUX	2,03%	1 525	
El Salvador	C	DWFN	LMI	1 575,00	1 575,00	1 518,43	1 518,43	2,03%	1669,5	109,95%	-151	2,03%	0,00%	2,0%	0,0%	2,03%	0,0203	0,0203	FAUX	2,03%	1 524	
Guatemala	C	CS	UMI	3 500,00	3 500,00	905,99	905,99	1,21%	1177,0	129,92%	-271	1,21%	0,00%	1,2%	0,0%	1,21%	0,0121	0,0121	VRAI	1,38%	1 036	
Rép. de Guinée	C	CS	LIC	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00%	0,1	0,00%	0	0,00%	0,00%	0,0%	0,0%	0,00%	0,0000	0,0070	VRAI	0,87%	651	
Corée	C	DWFN	HIC	1 486,00	1 486,00	587,15	1 486,00	1,99%	570,1	38,37%	916	0,76%	0,00%	0,8%	0,0%	0,76%	0,0076	0,0076	FAUX	0,76%	572	
Panama	C	CS	HIC	3 500,00	3 500,00	1 612,44	1 612,44	2,16%	2003,7	124,27%	-391	2,16%	0,00%	2,2%	0,0%	2,16%	0,0216	0,0216	FAUX	2,16%	1 618	
Sénégal	C	CS	LMI	3 500,00	3 500,00	2 700,48	2 700,48	3,61%	2225,3	82,40%	475	2,98%	0,00%	3,0%	0,0%	2,98%	0,0298	0,0298	VRAI	3,15%	2 360	
Angola	D	CS	LMI	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00%	85,3	0,00%	-85	0,00%	0,00%	0,0%	0,0%	0,00%	0,0000	0,0070	VRAI	0,87%	651	
Barbade	D	CS	HIC	3 500,00	3 500,00	20,37	20,37	0,03%	21,5	105,68%	-1	0,03%	0,00%	0,0%	0,0%	0,03%	0,0003	0,0070	FAUX	0,70%	525	
Canada	D	CS	HIC	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00%	214,4	0,00%	-214	0,00%	0,00%	0,0%	0,0%	0,0000%	0,0000	0,0070	FAUX	0,7000%	525	
Côte d'Ivoire	D	CS	LMI	3 500,00	3 500,00	140,55	140,55	0,19%	775,6	551,87%	-635	0,19%	0,00%	0,2%	0,0%	0,19%	0,0019	0,0070	VRAI	0,87%	651	
Dominique	D	CS	UMI	3 500,00	3 500,00	#N/A	0,00	0,00%	0,0	0,00%	0	0,00%	0,00%	0,0%	0,0%	0,00%	0,0000	0,0000	VRAI	0,17%	126	
Guinée équatoriale	D	CS	UMI	3 500,00	3 500,00	5,94	5,94	0,01%	8,8	147,97%	-3	0,01%	0,00%	0,0%	0,0%	0,01%	0,0001	0,0070	VRAI	0,87%	651	
FR -St-Pierre et Grande-Bretagne	D	CS	HIC	3 500,00	3 500,00	#N/A	0,00	0,00%	0,0	0,00%	0	0,00%	0,00%	0,0%	0,0%	0,00%	0,0000	0,0000	FAUX	0,00%	-	
Grenade	D	CS	UMI	3 500,00	3 500,00	10,88	10,88	0,01%	21,8	200,07%	-11	0,01%	0,00%	0,0%	0,0%	0,01%	0,0001	0,0070	VRAI	0,87%	651	

TABLEAU D'ALLOCATION DES OPPORTUNITÉS DE PÊCHE POUR LE THON OBÈSE

Guyana	D	CS	UMI	3 500,00	3,82	3,82	0,01%	20,5	536,35%	-17	0,01%	0,00%	0,0%	0,0%	0,01%	0,0001	0,0070	VRAI	0,87%	651	
Liberia	D	CS	LIC	3 500,00	222,14	222,14	0,30%	70,2	31,61%	152	0,09%	0,00%	0,1%	0,0%	0,09%	0,0009	0,0070	VRAI	0,87%	651	
Mauritanie	D	CS	LMI	3 500,00	#N/A	0,00	0,00%	0,0	0,00%	0	0,00%	0,00%	0,0%	0,0%	0,00%	0,0000	0,0000	VRAI	0,17%	126	
Mexique	D	CS	UMI	3 500,00	#N/A	0,00	0,00%	0,0	0,00%	0	0,00%	0,00%	0,0%	0,0%	0,00%	0,0000	0,0000	VRAI	0,17%	126	
Maroc	D	CS	LMI	3 500,00	1 032,60	1 032,60	1,38%	575,2	55,70%	457	0,77%	0,00%	0,8%	0,0%	0,77%	0,0077	0,0077	VRAI	0,94%	704	
Namibie	D	CS	UMI	3 500,00	567,62	567,62	0,76%	286,8	50,53%	281	0,38%	0,00%	0,4%	0,0%	0,38%	0,0038	0,0070	VRAI	0,87%	651	
Philippines	D	DWFN	LMI	286,00	286,00	0,00	0,38%	0,0	0,00%	286	0,38%	0,00%	0,4%	0,0%	0,38%	0,0038	0,0038	FAUX	0,38%	287	
São Tomé	D	CS	LMI	3 500,00	11,00	11,00	0,01%	244,3	2220,78%	-233	0,01%	0,00%	0,0%	0,0%	0,01%	0,0001	0,0070	VRAI	0,87%	651	
Afrique du Sud	D	CS	UMI	3 500,00	356,61	356,61	0,48%	267,4	74,98%	89	0,36%	0,00%	0,4%	0,0%	0,36%	0,0036	0,0070	VRAI	0,87%	651	
St Kitts et Nevis	D	CS	HIC	3 500,00	#N/A	0,00	0,00%	0,0	0,00%	0	0,00%	0,00%	0,0%	0,0%	0,00%	0,0000	0,0000	FAUX	0,00%	-	
Ste Lucie	D	CS	UMI	3 500,00	16,91	16,91	0,02%	13,9	81,99%	3	0,02%	0,00%	0,0%	0,0%	0,02%	0,0002	0,0070	VRAI	0,87%	651	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	D	CS	UMI	3 500,00	219,82	219,82	0,29%	526,5	239,52%	-307	0,29%	0,00%	0,3%	0,0%	0,29%	0,0029	0,0070	VRAI	0,87%	651	
Trinité-et-Tobago	D	CS	HIC	3 500,00	10,23	10,23	0,01%	29,9	292,71%	-20	0,01%	0,00%	0,01%	0,0%	0,01%	0,0001	0,0070	FAUX	0,70%	525	
RU-Bermudes	D	CS	HIC	3 500,00	#N/A	0,00	0,00%	0,0	0,00%	0	0,00%	0,00%	0,0%	0,0%	0,00%	0,0000	0,0000	FAUX	0,00%	-	
RU-Sainte Hélène	D	CS	HIC	3 500,00	0,09	0,09	0,00%	40,1	44354,76%	-40	0,00%	0,00%	0,0%	0,0%	0,00%	0,0000	0,0070	FAUX	0,70%	525	
RU-Turks et Caïcos	D	CS	HIC	3 500,00	#N/A	0,00	0,00%	0,0	0,00%	0	0,00%	0,00%	0,0%	0,0%	0,00%	0,0000	0,0000	FAUX	0,00%	-	
États-Unis	D	CS	HIC	3 500,00	816,50	816,50	1,09%	785,1	96,15%	31	1,05%	0,00%	1,1%	0,0%	1,05%	0,0105	0,0105	FAUX	1,05%	788	
Vanuatu	D	CS	LMI	3 500,00	#N/A	0,00	0,00%	0,0	0,00%	0	0,00%	0,00%	0,0%	0,0%	0,00%	0,0000	0,0000	VRAI	0,17%	126	
Venezuela	D	CS		3 500,00	79,27	79,27	0,11%	146,4	184,71%	-67	0,11%	0,00%	0,1%	0,0%	0,11%	0,0011	0,0070	FAUX	0,70%	525	
Quota de péréquatio																					
Quota artisanal																					
Total							1,00	73 174,59		1 549,2764	0,9461	-0,0300	0,9161	-0,0670	0,8491	0,8592	0,9630	0,0000	1,0000	75 000,00	

* <https://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/the-world-by-income-and-region.html>

Pot commun pour redistribution

****Catégories :**

CPC ayant des limites de capture

Chine
Union Européenne
Ghana
Japon
Philippines
Corée
Taïpei chinois

Autres limites/seuils

Graphique comparatif

